

**FICHE D'INSCRIPTION
RESTAURATION SCOLAIRE
Année scolaire 2022/2023
Retour impératif avant le 20 juillet 2022
faute de quoi l'enfant ne sera pas inscrit**



ECOLE MATERNELLE – ECOLE ELEMENTAIRE (* rayer la mention inutile)

(retourner s.v.p. le présent imprimé **en entier**, daté et signé, sans le découper à la Mairie de Sauveterre. **La réinscription cantine n'est pas automatique il faut remplir un dossier tous les ans.**)

Remplir tous les champs S.V.P

Nom et prénom du Père (ou du Tuteur) :

Nom et prénom de la Mère :

Adresse :

Téléphone fixe :

Portable du père :

Portable de la mère :

N° allocataire (CAF ou MSA) : Quotient familial :

Nom et adresse de l'employeur du Père :

Nom et adresse de l'employeur de la Mère :

RESTAURANT SCOLAIRE

Si vous habitez Sauveterre et si votre quotient familial CAF ou MSA est inférieur à 500 €, vous pouvez bénéficier d'une réduction tarifaire uniquement sur présentation du justificatif à la Mairie.

Nom et Prénom de l'Elève :

Date de naissance : Classe :

Prendra ses repas au restaurant scolaire les :

(*) Cocher les jours de présence avec précision à défaut tous les jours seront pris en compte.

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

(*)

Vous ne pourrez pas inscrire votre enfant, à la rentrée suivante, sans avoir préalablement acquitté les impayés de l'année précédente.

A..... le

Signature,

Pour les externes :

- ✓ Exceptionnellement, le restaurant peut accueillir un élève non inscrit sous réserve de prévenir la Mairie un jour avant.

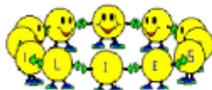
Partie à lire en famille, à signer et à remettre avec la fiche d'inscription restauration scolaire

Les responsables légaux attestent avoir pris connaissance et adhérer au règlement intérieur de la cantine scolaire.

Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale du temps périscolaire (cantine + pause méridienne), quelques règles de vie faciles à appliquer.

➤ Pendant la récréation de la pause méridienne

- Je joue sans brutalité
- Je respecte le personnel de service et mes camarades (Pas de violences verbales ou physiques)
- Je n'apporte pas d'objet pouvant présenter un risque pour moi-même, mes camarades et le personnel de service
- Je respecte les consignes de sécurité données par le personnel
- Je me mets en rang quand on me le demande, après avoir ramassé mes affaires.



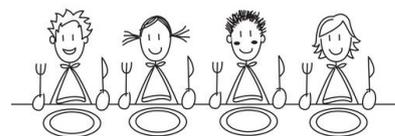
➤ Avant le repas :

- Je vais aux toilettes
- Je me lave les mains
- Je rentre dans le restaurant scolaire sans courir



➤ Pendant le repas :

- Je me tiens bien à table
- Je goûte à tout
- Je mange sans jouer avec la nourriture
- Je parle, sans crier, et reste assis à ma place
- Je respecte le personnel de service et mes camarades.
- A la fin du repas je débarrasse, je tri mon plateau
- Je sors calmement et je vais me laver les mains



- Si l'enfant ne tient pas compte des rappels à l'ordre et en cas de non-respect de ces règles, un temps de réflexion sur les règles de vie sera donné à l'enfant et les parents en seront informés.
- Si récidive, un courrier d'avertissement sera adressé à la famille. Une rencontre pourra également être organisée avec la famille, le responsable de service et la mairie en vue d'une coopération dans l'intérêt de l'enfant.
- Malgré ces mesures, si aucune amélioration n'est constatée, l'exclusion temporaire de l'enfant pourra être décidée par l'autorité municipale.

Nom des responsables légaux :

Nom de l'enfant :

Signature des responsables légaux

Signature de l'enfant